

3^{ÈME} ETATS GÉNÉRAUX DU MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE ET DU COMMERCE

ALBI 7 ET 8 OCTOBRE

Alban DININ

Directeur du Développement économique &
Manager de centre-ville
Charenton-le-Pont (94)

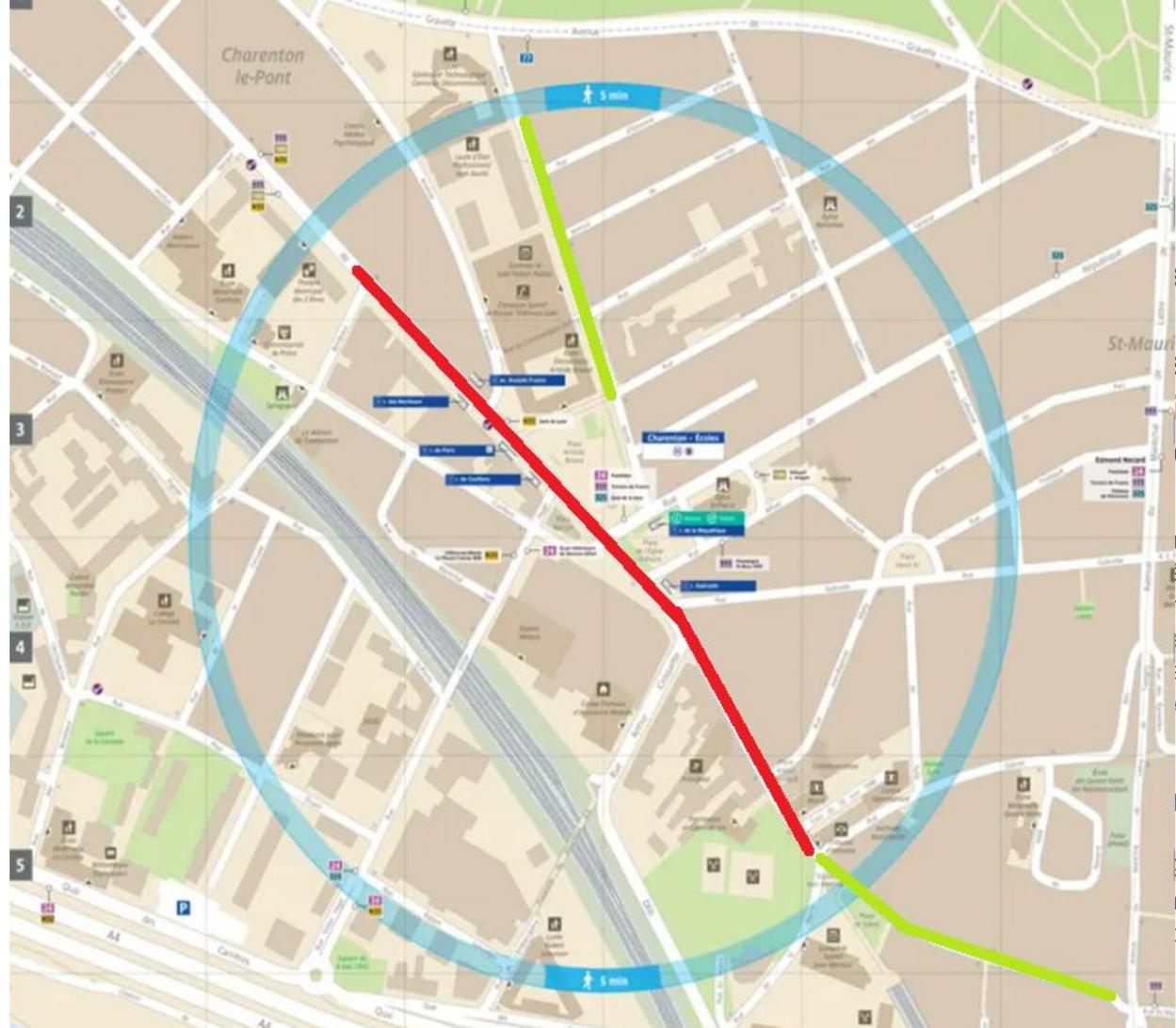
Numéro : 07 85 73 74 32

**Initiatives pour l'amélioration
de l'attractivité de rues
commerçantes fragilisées
par des créations artistiques
dans l'espace public et
par l'expérimentation de
la piétonnisation**





la rue de Paris, le cœur de ville et quelques rues connexes fragilisées...



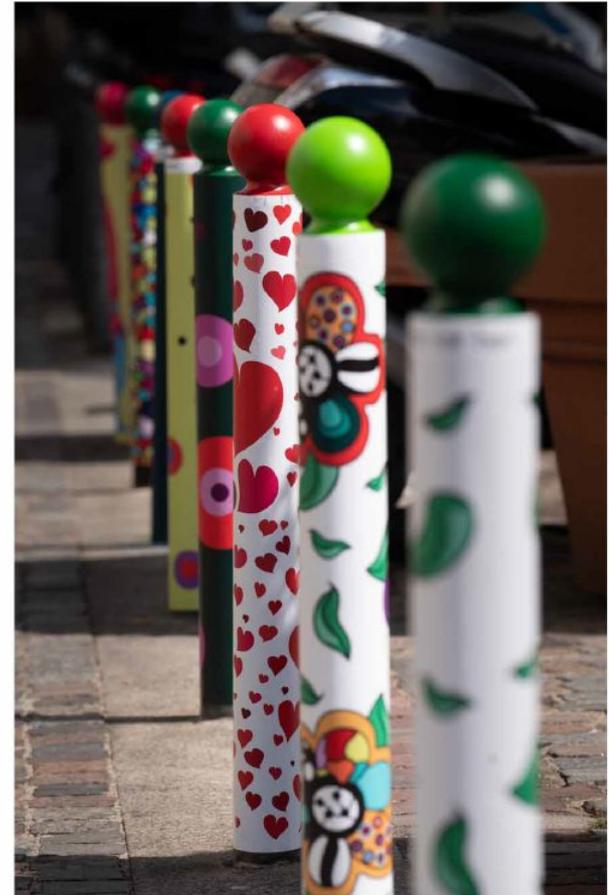


Secteurs connexes au cœur de ville, dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Les lauréats des appels à projet soutenus comme fers de lance des animations locales

Daphné Dejoy pendant la pose des

Ré - Enchantez la VILLE !





La concurrence des centres commerciaux périphériques et l'évolution des habitudes de consommation font souffrir les centres-villes. Élaborer des parcours marchands attractifs, dynamiques et animés par l'art constitue un levier puissant pour vitaminiser l'espace urbain, car il crée une expérience enrichissante pour les habitants et les visiteurs. La Ville de Charenton (Val-de-Marne), soutenue par le dispositif Centres-villes vivants, a proposé à l'artiste et illustratrice Caroline Laguerre d'affirmer l'identité du quartier Jaurès en réorientant le flux des piétons vers la rue commerçante du Général-Leclerc. Ces tableaux reprennent des éléments identitaires de la ville et sont devenus des marqueurs de ce quartier. Le temps de l'inauguration, une grande chasse au trésor chez les commerçants a été organisée pour animer les rues et faire vibrer le quartier.

***Cette approche favorise
l'émergence d'espaces
publics inclusifs et appropriés
par tous, où l'art et la culture
jouent un rôle central.***



Promenons-nous dans nos rues

La Municipalité agit ,depuis plusieurs années, pour favoriser la dynamisation des commerces locaux et une nouvelle appropriation des espaces publics par les habitants. La pacification ponctuelle de certaines rues permet de conjuguer ces deux objectifs. C'est pourquoi, depuis quelques jours, des sections de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Paris sont fermée aux véhicules motorisés et consacrées aux piétons et aux mobilités douces. Ce dispositif porte le nom de "promenons-nous dans la rue..."

La rénovation de la piscine municipale avait été l'occasion, il y a quelques mois, de décider de la réhabilitation du tronçon de l'avenue Jean Jaurès comprise entre la rue Victor Basch

et l'avenue Stinville. Dès la présentation de cette opération visant à laisser la part belle aux circulations piétonnes et aux mobilités douces, à développer des espaces plantés

et à faciliter l'activité commerciale, il avait été annoncé que, les jours de marché, cette section de rue serait fermée à la circulation des véhicules motorisés afin de faire de ce site un espace plus agréable et convivial. A présent que les travaux sont achevés et que l'ensemble du mobilier urbain de qualité a été installé, cette disposition est instaurée. Ainsi, et de façon pérenne, ce tronçon de rue est fermé à la circulation chaque mercredi et samedi de 9h à 15h.

Chacun pourra ainsi prendre possession de cet espace public pour profiter entre amis ou en familles de l'une des terrasses, faire en toute sécurité ses premières tentatives en vélos ou tout simplement flaner.

Durant ces créneaux, le stationnement est strictement interdit et une déviation est mise en place par les voies adjacentes dès l'intersection de l'avenue Jean Jaurès avec d'une part la rue du Général Leclerc et d'autre part avec l'avenue Stinville



[Joël MAZURE]

Conseiller Municipal délégué
en charge des commerces de proximité,
du marché du Centre et de l'animation commerciale

Depuis plusieurs années, la Municipalité met tout en œuvre afin de mobiliser tous les acteurs de la ville autour d'une véritable dynamique événementielle et commerciale profitable au cadre de vie des habitants et à l'épanouissement du tissu commercial et artisanal de la Ville. De son côté, l'équipe municipale déploie tous les outils que la réglementation lui octroie afin de soutenir l'implantation et le maintien des commerces de proximité. L'action de son droit de préemption et la mise en place du fonds de soutien avec le territoire Paris Est Marne et bois au lendemain de la pandémie en sont des exemples emblématiques. Aujourd'hui, avec le dispositif "Promenons-nous dans la rue" déployé sur la rue Jean-Jaurès et expérimenté sur la rue de Paris dans sa partie semi-piétonne, nous souhaitons offrir aux habitants un cadre de vie plus apaisé et animé tout en favorisant l'activité des commerçants.

22 *Charente* Magazine | Juin 2022

En bref...

Promenons-nous dans la rue Jaurès

Dispositif pérenne

Chaque mercredi et chaque samedi de 9h à 16h

Promenons-nous dans la rue de Paris

Dispositif expérimental jusqu'au 31 juillet

- le vendredi de 18h à minuit
- le samedi de 11h à minuit
- le mardi 21 juin de 18h à minuit
- le jeudi 14 juillet de 18h à minuit



Dispositions		expérimentales, susceptibles de pérennisation
<u>Juridiques</u>		dispositif "Journée sans Voiture" ou de type "Paris Respire" susceptible d'inspirer l'arrêté ad hoc
<u>Spatiales</u>		rue de Paris, du 2 au 44, - début : angle avec rue du Pont et avec avenue du Maréchal de Lattrey de Tassigny - fin : angle avec rue Gabriel Péri et avec rue de la Mairie, inclus la Place de Valois
<u>Horaires</u>		les vendredis de 18h à 24h et les samedis de 11h à 24h avec présence de deux binômes ASVP avantage : demeurent possibles de 7h à 11h le samedi matin : - la collecte des ordures ménagères (Veolia pour PEMB) - les livraisons professionnelles - les déménagements résidentiels
<u>Techniques</u>	sécurité	bas de la rue : (barrière amovible existante actionnée par) binôme ASVP haut de la rue : (barrières Vauban posées par autre) binôme ASVP
	propreté	collecte des ordures ménagères maintenue dans son créneau ordinaire par PEMB suggestion d'une prestation de nettoyage urbain le dimanche soir
	circulation	pas d'accès pour les riverains pas d'accès pour les professionnels et leurs prestataires ouverture des accès exclusivement pour les véhicules de services de secours interdiction de stationnement devant les barrières d'accès sanctuarisation de la chaussée matérialisée entre les lignes de potelets (aucune installation tolérée)
<u>Événementielles</u>	implantations commerciales animations artistiques	les terrasses et installations commerciales doivent être validées de façon préalable et formelle les animations commerciales ou associatives doivent être demandées au moins 10 jours à l'avance
<u>Consultation</u>	commerçants riverains	courriers et échanges dédiés, individuels et collectifs réunion d'information dédiée, avec quelques commerçants, et information auprès du conseil de Quartier du Pont